

programmation des festivités, dont les modalités et les conditions de versement seront établies dans un protocole d'entente, lequel sera substantiellement conforme au projet de protocole joint à la recommandation ministérielle du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

62238

Gouvernement du Québec

Décret 932-2014, 29 octobre 2014

CONCERNANT la nomination de madame Josée Noreau comme membre du conseil d'administration et présidente-directrice générale par intérim du Centre de services partagés du Québec

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 18 de la Loi sur le Centre de services partagés du Québec (chapitre C-8.1.1) prévoit que les affaires du Centre de services partagés du Québec sont administrées par un conseil d'administration composé de onze membres nommés par le gouvernement dont un président-directeur général;

ATTENDU QUE l'article 30 de cette loi prévoit notamment que le gouvernement détermine la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail du président-directeur général;

ATTENDU QUE monsieur Jean-Guy Lemieux a été nommé membre du conseil d'administration et président-directeur général du Centre de services partagés du Québec par le décret numéro 816-2014 du 17 septembre 2014, qu'il réintègre la fonction publique et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor:

QUE madame Josée Noreau, vice-présidente du Centre de services partagés du Québec, soit nommée membre du conseil d'administration et présidente-directrice générale par intérim du Centre de services partagés du Québec à compter des présentes, en remplacement de monsieur Jean-Guy Lemieux;

QU'à ce titre, madame Josée Noreau reçoive une rémunération additionnelle correspondant à 10% de son traitement;

QUE durant cet intérim, madame Josée Noreau soit remboursée, sur présentation de pièces justificatives, des dépenses occasionnées par l'exercice de ses fonctions sur la base d'un montant mensuel de 345 \$ conformément aux Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

62239

Gouvernement du Québec

Décret 933-2014, 29 octobre 2014

CONCERNANT la nomination de monsieur Yves Ouellet comme dirigeant principal de l'information par intérim

ATTENDU QUE l'article 6 de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement (chapitre G-1.03) prévoit que le gouvernement nomme, au sein du secrétariat du Conseil du trésor et conformément à la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1), un dirigeant principal de l'information;

ATTENDU QUE monsieur Jean-Guy Lemieux a été nommé dirigeant principal de l'information par le décret numéro 817-2014 du 17 septembre 2014, qu'il quitte ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor:

QUE monsieur Yves Ouellet, secrétaire du Conseil du trésor, soit également nommé dirigeant principal de l'information par intérim à compter des présentes, en remplacement de monsieur Jean-Guy Lemieux.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

62240